

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 20 janvier 2025 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 11780, 10^E AVENUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 11780, 10^e Avenue qui vise à autoriser une marge de recul avant sur la 118^e Rue à au moins 3,5 m au lieu d'une marge de recul avant à 3,98 m telle qu'existante et bénéficiant d'un droit acquis. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 32.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 25-14388

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 6.30 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Pêche en herbe – Soutien financier à l'ensemencement 2025 du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
- 6.31 Embauche d'un préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture.
- 6.32 Évaluation des postes de directrices adjointes du Service des loisirs et de la culture.
- 6.33 Acceptation de la convention collective de travail avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Saint-Georges - CSN pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.
- 6.34 Fin d'emploi.
- 6.35 Mandat à WSP Canada inc. pour une contre-expertise concernant la caserne incendie.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX :

RÉSOLUTION N° 25-14389

Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14390

Séance ordinaire du 16 décembre 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 25-14391

Adoption du projet du Règlement numéro 937-2025

ATTENDU : que la greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 937-2025 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation résidentielle de moyenne densité le long de la 10^e Avenue dans le secteur de la 150^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 20 janvier 2025 au 10 février 2025 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 10 février 2025 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 937-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14392

Adoption du premier projet de Règlement numéro 938-2025

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 938-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 à 8 logements le long de la 10^e Avenue dans le secteur de la 150^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 20 janvier 2025 au 10 février 2025 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 10 février 2025 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 938-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14393

Adoption du premier projet de Règlement numéro 939-2025

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 939-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une propriété de la 1^{re} Avenue dans une zone permettant les habitations multifamiliales**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 20 janvier 2025 au 10 février 2025 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 10 février 2025 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 939-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Tom Redmond, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 936-2025 décrétant des dépenses en immobilisations pour le prolongement de services municipaux, la réfection majeure de pavage, la réfection de voirie et l'acquisition d'un camion autopompe au montant de 6 961 785 \$ et un emprunt du même montant.** La greffière mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 25-14394

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 9 janvier 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 5 988 422,71 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 5 988 422,71 \$ couvrant la période du 6 décembre 2024 au 9 janvier 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14395

Adjudication du contrat pour la location de photocopieurs numériques multifonctions pour une période de 60 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ÉQUIPEMENT DE BUREAU DEMERS INC.	192 484,02 \$
RICOH CANADA INC.	228 109,60 \$
BUREAUTIQUE RENO INC.	238 260,39 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission d'Équipement de bureau Demers inc. est non conforme et que les soumissions de Ricoh Canada inc. doivent être rejetées pour manquement majeur et que la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **BUREAUTIQUE RENO INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission d'Équipement de bureau Demers inc. non conforme.

QUE ce conseil rejette les soumissions de Ricoh Canada inc.

QUE ce conseil adjuge à **BUREAUTIQUE RENO INC.** le contrat **pour la fourniture de photocopieurs numériques multifonctions** pour une période de 60 mois débutant le 1^{er} mars 2025 **pour un montant total de 238 260,39 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14396

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels pour l'auscultation des chaussées

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels pour l'auscultation des chaussées dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|--|-----------|
| 1. Présentation de l'offre : | 5 points |
| 2. Compréhension du mandat et de la problématique : | 15 points |
| 3. Capacité de production et échéancier : | 25 points |
| 4. Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables : | 30 points |
| 5. Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe : | 25 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14397

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour la conception et la construction d'une piste de BMX.

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels, pour la réalisation des plans et devis pour la conception et la construction d'une piste de BMX présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|---|-----------|
| 1. Présentation de la firme : | 10 points |
| 2. Expérience du chargé de projet : | 25 points |
| 3. Réalisation de projets similaires : | 25 points |
| 4. Échéancier de travail, présentation des biens livrables et compréhension du mandat : | 25 points |
| 5. Équipe de travail proposée et équipe de relève : | 15 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14398

Autorisation de signatures pour les transactions bancaires

ATTENDU : la nomination de M. Rémi Poulin, CPA auditeur, à titre de directeur du Service des finances et trésorier en date du 29 octobre 2024;

ATTENDU : la nomination de M. Steven Veilleux, CPA auditeur, à titre de chef de Division – comptabilité en date du 13 janvier 2025;

ATTENDU : que les chèques, les transactions financières et bancaires requièrent deux signatures, soit celle du maire et celle du directeur du Service des finances et trésorier ou du chef de Division – comptabilité en son absence;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QU'EN l'absence ou l'incapacité d'agir du directeur du Service des finances et trésorier, M. Steven Veilleux, CPA auditeur, chef de Division – comptabilité et assistant-trésorier, soit autorisé à apposer les mêmes signatures.

QUE lorsque les deux signatures sont lithographiées, les effets bancaires doivent porter les initiales du trésorier ou de l'assistant-trésorier.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 17-10437 adoptée le 23 mai 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14399

Versement d'une aide financière à l'organisme Les Amants de la Scène pour les années 2025 et 2026

ATTENDU : la demande d'aide financière déposée par Les Amants de la Scène ;

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture;

ATTENDU : l'entente de principe entre Les Amants de la Scène et la Ville concernant le prêt des équipements scéniques aux autres organisateurs d'événements à l'espace Carpe Diem;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la Ville par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière annuelle à l'organisme Les Amants de la Scène au montant de 100 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour le festival d'été 2025 et celui de 2026 à l'espace Carpe Diem.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14400

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, en date du 7 janvier 2025, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Escadron 890 de Saint-Georges	3000 \$
- Club de gymnastique régional Voltige	6000 \$
- Association des joueurs de hockey mineur de St-Georges inc.	30 000 \$
- Club de hockey junior 2A Saint-Georges-de-Beauce	1000 \$
- Club de Judo St-Georges	6000 \$
- Chorale les Rossignols inc.	1200 \$
- Groupe Scout et Guide de St-Georges de Beauce inc.	1200 \$
- Maison des Jeunes de Beauce-Sartigan	3000 \$
- L'Association de tennis et de racquetball mineure de St-Georges de Beauce inc.	10 000 \$
- Le Club de natation régional de Beauce inc.	3000 \$

QUE la somme de 64 400 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14401

Demande de subvention offerte par Hydro-Québec pour l'installation de deux bornes de recharge double en 2025

ATTENDU : qu'un programme de subvention est offert par Hydro-Québec pour un montant de 24 000,00 \$ par borne double installée;

ATTENDU : que ce programme requiert l'installation minimale de quatre bornes, qui doivent toutes être installées au même endroit;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les Services techniques à déposer une demande de subvention offerte par Hydro-Québec pour l'installation de 2 bornes de recharge double dans le stationnement municipal de la 118^e Rue et 2^e Avenue.

QUE Mme Geneviève T.-Gignac, ingénieure aux Services techniques, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14402

Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des actifs (PGA) en eau

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

ATTENDU : que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

ATTENDU : que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

ATTENDU : que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

ATTENDU : la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

ATTENDU : que la mise en œuvre du PGA contribuera à la majoration des taux d'aide financière (5% pour le PRIMEAU et 10% pour la TECQ);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

QUE le conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14403

Acceptation d'une directive de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par le consultant Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser la directive de changement TC-036 pour ces travaux au montant de 17 995,71 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la directive de changement suivante, plus toutes les taxes applicables:

TC-036 : Modification emplacement escalier local 108 15 651,85 \$
QUE la somme de 17 995,71 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14404

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 154^e Rue et 21^e Avenue par 9179-0725 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9179-0725 Québec inc. a mandaté la firme WSP pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 154^e Rue et 21^e Avenue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par 9179-0725 Québec inc. d'une longueur d'environ 182 mètres de la 154^e Rue et 21^e Avenue, dossier numéro 221-13257-00 daté du 10 décembre 2024 de la firme WSP et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14405

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec 9179-0725 Québec inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 154^e Rue et 21^e Avenue

ATTENDU : que le promoteur 9179-0725 Québec inc. demande un prolongement des services municipaux de la 154^e Rue et 21^e Avenue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec 9179-0725 Québec inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 154^e Rue et 21^e Avenue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14406

Demande de dérogation mineure pour le 11780, 10^e Avenue

ATTENDU : que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin prévoit des travaux majeurs au 11780, 10^e Avenue et que ce projet nécessite de conserver les murs de fondations;

ATTENDU : que ce bâtiment construit en 1970 est dérogatoire puisqu'il est implanté à 3,98 m de la 118^e Rue alors que la marge avant minimale dans cette zone est de 6 m, l'implantation bénéficie toutefois de droit acquis;

ATTENDU : qu'une dérogation mineure est requise puisque l'isolation du bâtiment par l'extérieur des fondations est nécessaire afin de rencontrer les nouvelles normes d'efficacité énergétique et que le bâtiment empiètera davantage dans la marge;

ATTENDU : que ce projet respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis le 18 décembre 2024 dans le journal L'Éclaireur Progrès;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour le 11780, 10^e Avenue :

- Autoriser une marge de recul avant sur la 118^e Rue à au moins 3,5 m au lieu d'une marge de recul avant à 3,98 m telle qu'existante et bénéficiant d'un droit acquis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14407

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
par M. Steeve Plamondon

ATTENDU : la demande de M. Steeve Plamondon auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliéner les lots dont il est seul propriétaire puisqu'ils servent pour le fourrage de la ferme bovine qu'il possède dans la 90^e Rue;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

IL EST PROPOSÉ par le monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole qu'il ne s'oppose pas à la demande présentée par M. Steeve Plamondon d'aliéner les lots numéros 3 628 474 et 3 629 810 du cadastre du Québec situés sur la 90^e Rue d'une superficie de 16,07 ha ;

QUE la demande répond aux critères suivants de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- ▶ Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols sont de classe 4 et 7;
- ▶ Cette demande n'occasionnera aucune contrainte additionnelle sur le développement des établissements agricoles existants puisqu'aucune nouvelle utilisation ne sera ajoutée;
- ▶ Cette demande n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et leur développement puisqu'aucune nouvelle utilisation autre qu'agricole n'est demandée;
- ▶ La demande vise à assurer la pérennité d'une entreprise agricole.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14408

Demande à la Société d'habitation du Québec
dans le cadre du programme Rénovation Québec

ATTENDU : que la Société d'habitation du Québec poursuit son programme Rénovation Québec pour l'année financière 2025-2026;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges doit informer la Société d'habitation du Québec de sa volonté à participer au programme et préciser le montant à investir;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil signifie à la Société d'habitation du Québec sa volonté à participer au programme Rénovation Québec à la hauteur de 90 000 \$ pour l'année financière 2025-2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14409

Acceptation d'une entente de partenariat relative à la
fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec

ATTENDU : que la Ville souhaite obtenir 2 cadets dédiés à la Ville dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec;

ATTENDU : que la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté du Québec;

ATTENDU : que la Ville s'engage à verser à la Sûreté du Québec un montant de 12 800 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal demande à la Sûreté du Québec 2 cadets dédiés à la Ville pour l'été 2025.

QUE le conseil accepte une entente avec la Sûreté du Québec concernant la fourniture de services de cadets pour l'été 2025 dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté.

QUE la somme de 12 800 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

QUE Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale associée soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la présente résolution remplace et annule la résolution numéro 24-13873.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14410

Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique
pour la formation d'un pompier volontaire

ATTENDU : la résolution numéro 23-13705 adoptée le 23 octobre 2023;

ATTENDU : le besoin d'ajouter un candidat supplémentaire pour le programme Pompier II pour un total de 6 pompiers volontaires pour les besoins 2024-2025.

ATTENDU : que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU : que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU : qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU : que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU : que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU : que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil présente une demande d'aide financière pour la formation d'un pompier supplémentaire dans le cadre du Programme d'aide financière pour les besoins 2024-2025 pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et transmette cette demande à la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14411

Modifications à la Politique d'affichage aux terrains municipaux et sur les supports et lampadaires municipaux

ATTENDU : que la Ville a adopté la *Politique d'affichage aux terrains municipaux et sur les supports et lampadaires municipaux* le 9 septembre 2019;

ATTENDU : qu'il y a lieu de la réviser suite à l'ajout de nouvelles technologies;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil adopte les modifications apportées à la *Politique d'affichage aux terrains municipaux et sur les supports et lampadaires municipaux*, le tout conformément au projet de politique présenté par la direction générale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14412

Acceptation d'un règlement hors cour pour les travaux à la caserne incendie

ATTENDU : que les parties désirent régler le litige hors cour, et ce, sans admission de part et d'autre ;

ATTENDU : le règlement négocié;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal entérine la proposition de règlement négocié.

QUE tout montant prévu à la proposition de règlement, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même budget de fonctionnement.

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14413

Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la Ville à l'égard d'un terrain vacant
situé sur la 1^{re} Avenue

ATTENDU : le *Règlement numéro 887-2023 encadrant l'exercice du droit de préemption par la Ville* adoptée le 11 avril 2023 ainsi que la résolution numéro 23-13662 adoptée le 25 septembre 2023 afin d'assujettir certains immeubles au droit de préemption;

ATTENDU : l'avis d'assujettissement au droit de préemption publié au Registre Foncier du Québec contre un terrain vacant situé sur la 1^{re} Avenue et composé des lots 2 995 820, 3 396 406 et 2 996 968 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le 27 septembre 2023;

ATTENDU : qu'un avis d'intention d'aliéner cet immeuble a été notifié à la Ville le 23 décembre dernier;

ATTENDU : que la Ville renonce à exercer son droit de préemption sur cet immeuble et requiert la radiation de l'avis d'assujettissement suivant la réalisation de l'aliénation projetée, conformément à l'article 572.0.5 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil renonce à l'exercice de son droit de préemption à l'égard des lots 2 995 820, 3 396 406 et 2 996 968, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

QUE ce conseil requiert l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce, de radier l'avis d'assujettissement au droit de préemption publié contre les lots 2 995 820, 3 396 406 et 2 996 968 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le 27 septembre 2023 sous le numéro 28 300 319.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14414

Embauche d'un commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à titre de commis au restaurant pour le Centre sportif Lacroix-Dutil;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Élie Dolbec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Élie Dolbec à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire

selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14415

Embauche d'un préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à titre de préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Gabriel Maheux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Gabriel Maheux à titre de préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14416

Embauche d'un préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à titre de préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Olivier Côté ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fotier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Olivier Côté à titre de préposé aux remontées mécaniques selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14417

Démission d'une assistante sauveteuse pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Cassy Quirion à titre d'assistante sauveteuse pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Cassy Quirion à titre d'assistante sauveteuse pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du

5 janvier 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14418

Démission d'une sauveteuse monitrice pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Kassandre Tassé à titre de sauveteuse monitrice pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Kassandre Tassé à titre de sauveteuse monitrice pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 9 décembre 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14419

Démission d'un moniteur de ski et préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Kevin Malandain à titre de moniteur de ski et préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski.

ATTENDU : la recommandation de M. Pier-Alexandre Lagrange, régisseur – Ski et plein air et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Kevin Malandain à titre de moniteur de ski et préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski, et ce, à compter du 28 décembre 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14420

Démission d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Simon Poulin à titre de préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Simon Poulin à titre de préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 20 décembre 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14421

Démission de la coordonnatrice-Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Catherine Morin à titre de coordonnatrice - Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Catherine Morin à titre de coordonnatrice – Aquatique, et ce, à compter du 25 janvier 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14422

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de coordonnateur(trice) - Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de coordonnateur (trice) – Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Karen Veilleux, chef de Division – Programmation, Mme Isabelle Gagnon, directrice adjointe - Programmation et Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH, dotation et santé et sécurité, sur le comité de sélection pour le poste de coordonnateur (trice) – Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14423

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Pêche en herbe – Soutien financier à l'ensemencement 2025 du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

ATTENDU : le Programme Pêche en herbe - Soutien financier à l'ensemencement 2025 du gouvernement du Québec;

ATTENDU : que la Ville désire faire une demande dans le cadre de ce Programme pour l'ensemencement de poissons afin d'organiser la fête de la Pêche et la Pêche en herbe 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Isabelle Gagnon, directrice-adjointe à la programmation du Service des loisirs et de la culture à présenter une demande d'aide financière de l'ordre de 20 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien financier à l'ensemencement 2025 du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

QUE Mme Isabelle Gagnon, directrice-adjointe à la programmation du Service des loisirs et de la culture soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14424

Embauche d'un préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à titre de préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Jonathan Daniels;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Jonathan Daniels à titre de préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14425

Évaluation des postes de directrices adjointes du Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : les nominations de Madame Amélie Ferland à titre de directrice-adjointe - Entretien et de Mme Isabelle Gagnon à titre de directrice-adjointe - Programmation en date du 12 décembre 2023;

ATTENDU : que ces postes n'avaient pas encore été évalués;

ATTENDU : l'évaluation de ces postes et la recommandation du comité d'évaluation des employés-cadres ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil entérine la recommandation du comité d'évaluation et autorise la nouvelle classe salariale 4, échelon 10, de la structure salariale des employés-cadres de la Ville pour les postes de directrices-adjointes du Service des loisirs et de la culture, et ce, rétroactivement à leur date de nomination soit au 12 décembre 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14426

Acceptation de la convention collective de travail avec
le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Saint-Georges - CSN
pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027

- ATTENDU : que la convention collective avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Saint-Georges - CSN (Service des loisirs et de la culture), est échue depuis le 31 décembre 2022 ;
- ATTENDU : les négociations qui ont eu lieu entre la Ville et le Syndicat pour le renouvellement de la convention collective ;
- ATTENDU : la grève des employés syndiqués pendant plus de 9 mois ;
- ATTENDU : l'hypothèse de règlement de la médiatrice déposée aux parties ;
- ATTENDU : que cette hypothèse a été présentée et acceptée par le conseil ;
- ATTENDU : le protocole de retour au travail entériné par les parties pour mettre fin à la grève ;
- ATTENDU : les modifications apportées à la convention collective qui ont été présentées au conseil ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve l'hypothèse de règlement tel que présenté et accepte la convention collective de travail avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Saint-Georges – CSN, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, le tout conformément au projet de convention soumis au conseil.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14427

Fin d'emploi

- ATTENDU : les faits portés à l'attention du conseil;
- ATTENDU : la recommandation de la direction générale incluse au rapport en date du 17 janvier 2025 présenté au conseil;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil entérine la fin d'emploi de l'employé visé audit rapport, et ce, en date du 21 janvier 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14428

Mandat à WSP Canada inc. pour une contre-expertise concernant la caserne incendie

- ATTENDU : le mandat donné à WSP Canada Inc. par la Direction générale en accord avec les Services techniques et les Services juridiques pour une contre-expertise concernant la caserne d'incendie;

ATTENDU : le rapport déposé par WSP Canada inc. et le travail restant à effectuer;

ATTENDU : que des honoraires supplémentaires sont à prévoir;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise un mandat maximal de 30 000 \$ (avant taxes) à WSP Canada inc. pour compléter ce dossier incluant les honoraires déjà facturés.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF DES PERMIS ÉMIS ENTRE LE DÉBUT DE L'ANNÉE ET LA FIN DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de décembre est déposé au conseil.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 23-13508

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 23-13508 est déposé au conseil en date du 8 janvier 2025.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE SAUVETEURS OU MONITEURS, DE SAUVETEURS-CHEFS ET DE SAUVETEURS ET MONITEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de sauveteurs ou moniteurs, de sauveteurs-chefs et de sauveteurs et moniteurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 20 janvier 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

DÉPART À LA RETRAITE DE M. CLAUDE POULIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Allocution de monsieur le maire Claude Morin pour le départ à la retraite de monsieur Claude Poulin, directeur général.

Allocution de M. Claude Poulin, directeur général, concernant son départ à la retraite.

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, par madame la conseillère Manon Bougie sur la présentation de la nouvelle politique de la famille et des aînés ainsi que son plan d'action, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur une réunion du Bercail, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le conseil d'administration de Taxibus Saint-Georges, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur la présentation de la nouvelle politique de la famille et des aînés ainsi que son plan d'action, par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le conseil d'administration de Taxibus

Saint-Georges et par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 37, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Renaud Fortier, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
